

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 1^{er} TRIMESTRE

Étaient présents :

Enseignants : Mesdames BESSIERES, BIDAULT, GIDASZEWSKI, LAMOUREUX, MERLE
Messieurs ANDRE et DEVEMY

Parents d'élèves : Mesdames ALRIC, BOUYGUE-FAU, BOYER, CAYROU, GUIBERT
Messieurs BASSIER, DELPUEH, MISTY

Mairie : Monsieur LENTIER

Sont excusés : *Madame Pluyaud (Inspectrice)*
Monsieur Roumagnou
Madame Laporte
Les membres du RASED

Avant de commencer le conseil d'école, Monsieur André prend la parole :

Ce soir, nous faisons le choix d'introduire ce premier conseil D'école en revenant sur le drame qui a frappé la communauté éducative cantalienne et bien au-delà, toute notre société.

Caroline Grandjean s'est donné la mort le jour de la rentrée.

En 2025, la lesbophobie, l'intolérance tuent. Nous ne pouvons et ne pourrons jamais l'accepter.

Ce sont les tags sur les murs de son école, des messages anonymes, des menaces de mort, des insultes homophobes qui l'ont d'abord atteinte...puis des plaintes classées sans suite.

Il nous appartient de poursuivre nos combats communs et porter haut nos idéaux de respect, de tolérance et d'humanisme, plus particulièrement dans le cadre des programmes d'éducation citoyenne et du vivre ensemble.

L'école publique, terre de mélanges et de tolérance, doit y prendre toute sa place.

1. Présentation de la nouvelle équipe et organisation des classes :

Classe des PS-MS : Mme Bidault, Mme Bessières, aidée de Mme Rodés.

Il y a 24 élèves dans la classe. (14 PS et 10 MS).

Un TPS qui est déjà inscrit intégrera l'école après les vacances de Noël.

Mme Bidault est présente en classe les mardis.

Classe des MS-GS : Mme Bidault et M. Devémy aidés de Mme Nuq (ATSEM).

Il y a dans la classe 26 élèves (9 MS et 17 GS).

Mme Bidault est présente en classe les jeudis et 12 vendredis dans l'année.

Classe des CP : Mme Laporte.

Mme Laporte est en arrêt maladie jusqu'au mois de novembre minimum, elle est remplacée par Mme Lamouroux.

Il y a 11 élèves dans la classe.

Classe des CE1 : Mme Merle.

Il y a 21 élèves dans la classe.

Classe des CE2 : M. André et Mme Bidault les lundis (M. André est en décharge syndicale ce jour-là).
Il y a 13 élèves dans la classe.

Classe des CM1-CM2 : Mme Gidaszewski.
Il y a 26 élèves dans la classe (16 CM1 et 10 CM2)

Deux AESH sont présentes à l'école. Ces personnes s'occupent d'enfants à besoins particuliers :

- Mme Daval qui intervient dans la classe des CE2.
- Mme Fontaine intervient dans la classe des CP et CE1.

2. Elections des représentants des parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu le vendredi 10 octobre.
La seule liste qui se présentait a été élue.

Les résultats :

Il y a eu 138 votants sur les 179 inscrits ce qui fait une participation de 77,83%.
119 bulletins pour la seule liste qui se présentait et 19 bulletins blancs ou nuls.
Nous remercions tous les parents qui ont pris part au vote.

Sont élus :

Titulaires :

- Mme GUIBERT Lydie
- Mme ALRIC Anaïs
- Mme CAYROU Anaïs
- Mme BOUYGUES-FAU Valérie
- M. DELPUECH Joris
- M. MISTY Lucas

Suppléants :

- Mme BOYER Céline
- M. BASSIER Pascal

L'équipe enseignante remercie les représentants des parents pour leur implication dans la vie de l'école.
Si vous souhaitez contacter les parents élus, vous pouvez le faire via l'adresse mail suivante :

parents.eleves.vezac@gmail.com

Les parents désirant connaître le rôle du conseil d'école et des parents d'élèves élus, peuvent consulter l'article D 411-1 modifié par le décret du 4 novembre 2013.

3. Bilan de rentrée

L'emploi du temps est inchangé par rapport à l'an passé.

Les effectifs :

121 élèves étaient présents à l'école le jour de la rentrée (+10 élèves par rapport au mois de septembre 2024).

Cette hausse des effectifs est due aux 14 petites sections qui sont arrivées cette année, aux 8 CM2 seulement qui sont partis et à l'arrivée d'enfants dans les autres classes.

Le RASED :

C'est le RASED d'Arpajon qui intervient à l'école de Vézac.

Ce RASED est composé d'une psychologue, de 3 enseignants spécialisés et d'une rééducatrice. Ils

interviennent dans les écoles auprès des enfants en difficulté.

Le travail du RASED est important car il permet d'aider les enfants les plus fragiles. Seule Mme Sannier Lair pourra intervenir régulièrement dans l'école. Mme Blanchet étant en arrêt maladie pour l'année.

Mme Bessières tient à souligner que les membres du RASED comme Mme Sannier -Lair, et en général tous les personnels itinérants connaissent des retards de paiement de leurs frais de déplacement. De plus ces frais ne sont pas payés lorsqu'il s'agit d'aller dans les communes limitrophes. Ces personnels sont les garants de l'équité des chances dans les campagnes.

Il est possible que des actions, des arrêts de déplacement aient lieu cette année. Une action est prévue en novembre.

Monsieur le Maire, en tant que vice président de l'AMF du Cantal relaiera ce problème auprès de Madame l'Inspectrice Académique.

Les évaluations nationales :

Cette année, les évaluations ont été passées dans les classes du CP au CM2.

Nous avons les résultats individuels qui ont été communiqués aux parents. Certaines familles ont été reçues ou seront reçues (voire toutes dans certaines classes).

Les résultats au niveau national ne sont pas encore connus.

4. Evaluation d'école :

Depuis 2021, les écoles sont soumises à une évaluation. Pour l'école de Vézac, l'évaluation aura lieu cette année.

L'évaluation est composée :

- D'une auto-évaluation qui sera effectuée par les enseignants de l'école.
- D'une évaluation externe effectuée par trois personnes, un conseiller pédagogique, un directeur d'école et un inspecteur.

L'auto évaluation se basera sur les contextes externes et internes de l'école, sur les questionnaires donnés aux enfants, aux parents et aux personnels liés à l'école. Elle pourrait permettre d'améliorer le fonctionnement de l'école, son organisation.

A partir de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe, nous pourrons construire le nouveau projet d'école qui fonctionnera pour 5 ans.

Au prochain conseil d'école, l'auto-évaluation sera faite, on pourra vous la communiquer.

5. Règlement intérieur et chartes :

Le nouveau règlement intérieur de l'école sera le même que celui de l'an dernier.

Cette année, nous n'avons eu qu'une demande d'entrée en TPS. Cet enfant rentrera à l'école en janvier 2026.

Les TPS n'ont pas d'obligation de scolarité. L'obligation de scolarité entre en vigueur à partir de la petite section de maternelle.

Comme chaque année, à ce règlement, sont ajoutées deux chartes :

Charte de la Laïcité :



Charte internet :


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques



• • • Faire du numérique un espace d'émancipation et d'inclusion

1 L'acquisition d'une **culture numérique** permet à chaque élève d'exercer sa citoyenneté dans une société inclusive.

2 La prise de conscience de l'empreinte des équipements et des usages du numérique sur l'environnement contribue au développement de connaissances, de pratiques écocitoyennes et d'usages responsables et sobres.

3 Le numérique participe à l'augmentation du **pouvoir d'agir** et de la **confiance** en soi des élèves en permettant l'engagement, la créativité et la réflexion critique.

4 La **culture des communs numériques** favorise la coéducation et le partage des ressources pérennes et accessibles que la communauté scolaire peut librement utiliser et modifier.

5 La compréhension des enjeux du numérique, y compris économiques, ainsi que de l'intelligence artificielle contribue au développement de la **pensée critique** de chaque élève et lui donne des clés pour préparer son avenir.

• • • Faire du numérique un espace de droit

6 Le **droit** s'applique dans le monde numérique. Les droits de chaque élève doivent y être respectés, protégés et mis en œuvre.

7 Chacun a le **droit au respect de sa vie privée** et à la **protection de ses données personnelles**. Les élèves doivent être informés et sensibilisés à leurs droits et devoirs de manière adaptée à leur âge.

8 L'accès, la diffusion ou la création d'œuvres nécessitent de respecter les **droits de la propriété intellectuelle**.

9 Les **libertés d'opinion et d'expression** de tous les élèves sont garanties dans le cadre fixé par la loi et les règles élémentaires de communication.

10 Toute forme d'expression discriminatoire constitutive de harcèlement ou incitant à la haine est un délit. Les élèves sont formés aux moyens de s'y opposer. Chacun et chacun contribue à son signallement, pour le **respect d'autrui**.

• • • Faire du numérique un espace de vigilance

11 La communauté éducative garantit l'**égalité d'accès au numérique et à ses usages** à tous les élèves. Elle veille aussi à l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès aux formations et en particulier celles qui mènent aux métiers du numérique.

12 L'usage du numérique, notamment par l'utilisation des écrans, doit être **raisonné, adapté à l'âge** des élèves et respectueux de leurs **rythmes de vie** et de leur **santé**. Il doit faire l'objet d'un accompagnement global, en liaison avec les familles, et respecter le droit à la **déconnexion de chacun et chacun**.

13 La lutte contre les manipulations de l'information s'exerce en formant les élèves à la pratique de la **vérification de l'information et à son analyse critique**, notamment dans le repérage des fausses informations, de leur diffusion et de leur impact sur la vie personnelle et la société.

14 La compréhension et l'application des principes fondamentaux de la **sécurité numérique collective et individuelle**, notamment celle des systèmes d'information, sont l'affaire de toutes et tous. Chaque élève y est sensibilisé tout au long de sa scolarité afin de préserver son **identité et sa réputation numériques**.

<https://educol.education.fr/3730/charte-pour-l-education-a-la-culture-et-la-citoyennete-numeriques>



L'équipe pédagogique souhaiterait y ajouter, comme l'an passé, quelques recommandations concernant les écrans.

Ces recommandations, sont des recommandations de professionnels reconnus.

— Les 4 « pas » :

Mon enfant face aux écrans

Sabine Duflo, psychologue clinicienne,
Centre médico-psychologique
de Noisy-Le-Grand, 93, pôle 93105.

L'écran fait partie
de notre quotidien :
travail, maison, loisirs...
L'enfant y est confronté
dès son plus jeune âge.
Il y passe un temps
de plus en plus long.

Voici quelques conseils qui
permettront à votre enfant
de s'approprier l'écran
sans en devenir captif.

4 « pas » qui
donneront le temps à
votre enfant de mettre
en place tout ce qui
est nécessaire avant
d'aborder les écrans.

**Pas
d'écrans le matin**
**Pas
d'écrans durant les repas**
**Pas
d'écrans avant de s'endormir**
**Pas
d'écrans dans la chambre de l'enfant**

**pas pour
mieux
avancer**



1 Pas d'écrans (télévision, DVD...) le matin

★ Les écrans (TV, jeux vidéos) sont des capteurs d'attention. Or l'attention est essentielle pour les apprentissages scolaires. L'écran sur-stimule l'attention non volontaire. L'enfant est capté par les stimuli visuels et sonores ultra rapides, changeant à l'écran. Son attention s'épuise bout de 15 minutes. L'enfant qui regarde un écran le matin fatigue son système attentionnel avant d'arriver en classe. Or un enfant dont l'attention est fatiguée est un enfant qui bouge, qui parle, qui fait tomber ses affaires... et **qui ne parvient plus à se concentrer !**

★ Ce mécanisme freine le développement de son attention volontaire, requise pour le travail scolaire. Ses résultats scolaires peuvent chuter.

2 Pas d'écrans durant les repas

★ La télévision allumée durant les repas familiaux empêche votre enfant de vous parler et vous lui parlez moins. Un enfant qui grandit avec une télévision allumée en permanence acquerra un vocabulaire plus pauvre, un langage moins riche. Chez les enfants de 15 mois à 4 ans, 2 heures de TV quotidienne aboutit à multiplier par trois la probabilité de voir apparaître des retards de développement de langage.

★ Le contenu anxiogène de certains programmes (en particulier le journal télévisé) a des répercussions sur le comportement et la gestion des émotions de l'enfant même s'il est trop jeune pour comprendre. Lui expliquer ne modifie pas ses émotions.

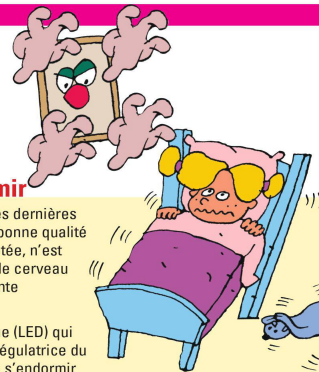
Références
— Les 4-14 ans passent en moyenne 3 heures par jour devant les écrans. On compte 10 écrans en moyenne par foyer.
— Un enfant sur 3 possède une tablette (Etude Ipsos 2014 pour la chaîne Gulli).
— Ces 4 pas s'inspirent des recommandations de l'AAP (American Academy of Pediatrics) depuis 2000.
— LANDHUIS C.E et al., « Does childhood television viewing lead to attention problems in adolescence ? Results from a prospective longitudinal study », *Pediatrics*, n° 120, 2007, p. 532 et passim ; n°104, 199, p. E27.
— CHONCHAYA W. et al., « Television viewing, associates with delayed language development. » *Acta Paediatr.*, n°97, 2008, pp 977 et passim.
— OWENS J. et al., « Television-viewing habits and sleep disturbance in school children », *Pediatrics*, N104, 1999, p.e 27
— PSYCHOMEDIA, 04.09.2015



3 Pas d'écrans avant de s'endormir

★ Le sommeil qui se forme avec les dernières images perçues sera de moins bonne qualité car l'image animée, même adaptée, n'est pas une activité calmante pour le cerveau de l'enfant. Elle est trop stimulante émotionnellement.

★ L'écran diffuse une lumière bleue (LED) qui inhibe la mélatonine, hormone régulatrice du sommeil, empêchant l'enfant de s'endormir naturellement.



4 Pas d'écrans dans la chambre d'enfant

- ★ La présence d'un écran dans la chambre de l'enfant diminue son temps de sommeil.
- ★ Avec la télévision, l'ordinateur, la tablette... dans la chambre de l'enfant, les parents n'ont pas la possibilité de contrôler ce que leur enfant regarde. S'ils lui interdisent verbalement de regarder les contenus inadaptés, ils lui confèrent une trop grande responsabilité.
- ★ Sans écrans dans sa chambre, l'enfant apprend à développer des compétences essentielles : activités sensori-motrices, jeux de faire semblant, jeux symboliques, graphisme, nécessaires pour le développement de sa pensée, son attention, sa socialisation.

Dernier conseil : RESPECTER LES LIMITATIONS D'ÂGE

L'enfant apprend... en imitant. S'il est exposé à des contenus inadaptés c'est-à-dire violents ou pornographiques, ces images produiront sur lui un effet traumatisant et excitant. Il peut développer une appétence pour ce type de contenus et parfois tenter de les reproduire. L'image violente « manipule » le cerveau émotionnel de l'enfant. Le discours secondaire du parent ou sa présence aux côtés de l'enfant durant le visionnage du film ne diminuent pas la charge émotionnelle de l'image et son pouvoir sur l'enfant.

✱ Mettre en place ces 4 temps sans écrans dès aujourd'hui, c'est prendre soin de votre enfant afin qu'il développe au mieux :

- ★ Son langage
- ★ Sa pensée
- ★ Son imagination
- ★ Sa capacité à être seul
- ★ Son autonomisation
- ★ La distinction entre le réel et le virtuel

4 temps sans écrans = 4 pas pour mieux avancer



établissement
public de santé de
Ville-Evrard
Seine-Saint-Denis

Établissement public de santé de Ville-Evrard
202, av. Jean Jaurès
93200 Neuilly-sur-Marne
standard tél. 01 43 09 30 30
www.eps-ville-evrard.fr

Pôle-secteur 93 105
Docteur Noël Pommepuy, chef de pôle
Centre médico-psychologique Noisy-le-Grand
46, avenue Médéric,
93160 Noisy-le-Grand
tél. 01 43 03 68 01

Les recommandations en fonction de l'âge des enfants :

DE 3 À 6 ANS

MOINS D'ÉCRANS



isolement, fatigue, surpoids
inattention, nervosité



COMMENT LIMITER ?

- > maximum 30 min par jour
- > pas d'écrans le matin, ni 1 h avant de se coucher
- > pas pendant les repas, les devoirs et discussions, les sorties et les jeux



COMMENT RESPECTER LES LIMITES D'ÂGE ?

- > pas d'émissions pour adultes
- > pas de scènes violentes ou sexuelles
- > à éviter : jeux vidéo et internet



FAIRE LES BONS GESTES

- > regarder et jouer avec votre enfant, parler de ce qu'il voit et comprend
- > pas d'écrans dans sa chambre, ni pour le calmer ou le récompenser
- > éviter la publicité en regardant en replay ou sur DVD (vidéothèque)
- > choisir une émission sans zapper
- > on ne regarde pas de trop près



LES PARENTS MONTRENT L'EXEMPLE

- > éteindre la TV quand personne ne regarde
- > s'occuper sans écrans : dessiner, lire, raconter sa journée
- > faire de la musique, du sport, des jeux



EN SAVOIR PLUS : declic-ecrans.com

Auteur : Gaëlle Doré - Avril 2021 - Sources : Société Française de Pédiatrie, Haute Autorité de Santé, Haut Conseil de la Santé Publique, Société Canadienne et Américaine de Pédiatrie, Direction Générale de la Santé - Infographie : DRAGONfly Illustrations : Shutterstock



DE 7 À 10 ANS

MOINS D'ÉCRANS



isolement, fatigue, surpoids
inattention, nervosité



COMMENT LIMITER ?

- > maximum 45 min par jour (hors travail scolaire)
- > pas d'écrans le matin, ni 1 h avant de se coucher
- > pas pendant les repas, les devoirs et discussions, les sorties et les jeux



COMMENT RESPECTER LES LIMITES D'ÂGE ?

- > pas d'émissions pour adultes, pas de réseaux sociaux
- > pas de scènes violentes ou sexuelles
- > contrôle parental sur les jeux vidéo et internet



FAIRE LES BONS GESTES

- > regarder et jouer avec votre enfant, parler de ce qu'il voit et comprend
- > pas d'écrans dans sa chambre, ni pour le calmer ou le récompenser
- > éviter la publicité en regardant en replay ou sur DVD (vidéothèque)
- > choisir une émission sans zapper
- > on ne regarde pas de trop près



LES PARENTS MONTRENT L'EXEMPLE

- > éteindre la TV quand personne ne regarde
- > s'occuper sans écrans : dessiner, lire, raconter sa journée
- > faire de la musique, du sport, des jeux



EN SAVOIR PLUS : declic-ecrans.com

Auteur : Gaëlle Doré - Avril 2021 - Sources : Société Française de Pédiatrie, Haute Autorité de Santé, Haut Conseil de la Santé Publique, Société Canadienne et Américaine de Pédiatrie, Direction Générale de la Santé - Infographie : DRAGONfly Illustrations : Shutterstock



Le règlement a été adopté à l'unanimité.

A des fins économiques et écologiques, il a été décidé de mettre le règlement sur le site de l'école et d'en informer les parents. Les personnes désirant avoir le règlement sous forme papier doivent se faire connaître auprès du directeur qui le leur transmettra.

6. La sécurité :

Les exercices incendie :

Le premier exercice incendie a eu lieu au mois de septembre (25 septembre). Tout s'est très bien déroulé. Les temps de sorties sont excellents car chaque classe peut sortir par une sortie différente. Il n'y a pas « d'embouteillage ». La sortie des CP est un tout petit peu plus longue que les autres classes car l'escalier en fer était humide et glissant.

Le prochain exercice aura lieu au deuxième trimestre. Certaines issues seront bloquées et peut-être que la cage d'escalier des élémentaires sera enfumée, pour voir comment réagissent les élèves.

Les exercices PPMS :

Depuis l'an passé, le plan Vigipirate a été élevé au plus haut niveau (urgence attentat). Cela signifie, entre autres, que :

- Aux entrées et sorties de l'école, un adulte est présent au portail.

- Les entrées et sorties se font par une seule issue afin de mieux les contrôler.
- Le stationnement est interdit devant l'école.
- Il est demandé aux parents et enfants de ne pas attendre devant le portail trop longtemps à l'avance.
- Il est aussi demandé aux parents et enfants de ne pas rester trop longtemps devant le portail à la sortie des classes.

Le PPMS de l'école a été réactualisé (pas de gros changements).

Deux exercices PPMS ont ou vont avoir lieu.

Le PPMS attentat sera organisé au niveau départemental.

Le deuxième PPMS, risques naturels (tempête, inondation ...), aura lieu au deuxième trimestre. Et sera organisé en interne par l'école.

Concernant la sécurité des écoles, il existe un « guide des parents d'élèves » qui est consultable sur le site de l'école ou grâce au lien ci-dessous.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf

La sécurité aux abords de l'école :

Il est demandé aux parents de ne pas s'arrêter devant le portail des élémentaires pour déposer les élèves. En effet, il y a quelques années un enfant a failli se faire écraser par une voiture qui était arrêtée devant l'école.

9. Les travaux :

Cet été ou en début d'année plusieurs travaux ont été réalisés :

- rénovation de la classe des MS-GS
- réfection des peintures dans les cours et aux abords de l'école.
- Panneau d'affichage syndical mis à l'appartement.
- La cuisine en bois des petites sections est réparée.
- Le dévidoir des wc extérieurs est changé.

Des bancs récupérés dans un lycée, sont à présent dans les deux cours d'école.

Du matériel de cour (vélo, trotinettes, ballons...) a été acheté par la coopérative scolaire pour un montant de 829,19€ et une nouvelle cabane pour la cour des maternelles a été commandée.

Il reste quelques travaux à prévoir :

- La gouttière à gauche de l'entrée de l'école du haut est percée.
- Faire un marquage au sol devant le portail des élémentaires pour éviter l'arrêt des voitures.
- La peinture sur les rambardes des maternelles et élémentaires commence à partir.
- A l'appartement, ajouter des prises pour que tous les appareils ne soient pas sur la même prise.
- Mettre aux normes de sécurité l'appartement, des élèves sont présents dans ces locaux (extincteurs...)
- Ajouter des tablettes dans la salle de motricité pour y ranger le matériel (en cours).
- Changer les lunettes des wc.
- Nettoyer le bac à sable des maternelles et y ajouter du sable.

Monsieur le Maire nous informe que les volets roulants seront posés pendant les vacances d'automne sur la façade des élémentaires.

Le gazon artificiel sera aussi posé pendant les vacances d'automne.

10. Les sorties :

Les sorties sportives effectuées :

- La course d'orientation des CM1-CM2 (30 septembre)
- Le cross à Lafeuillade de la GS au CE2 (7 octobre)
- La sortie au parc Héлитas pour les maternelles (10 octobre)

Les sorties sportives à venir :

- Dix séances de natation qui commenceront en novembre (mardis et vendredis après-midi)
- Une sortie raquettes / luge devrait être organisée.
- Une randonnée pour toutes les classes au mois de juin.
- Deux rencontres par classe avec les écoles de Labrousse et Prunet (printemps).
- Sortie de fin d'année à définir (parc de Grammat, accrobranche...)

Les sorties culturelles effectuées :

- Sortie à l'école de Labrousse (arts et peintures) pour les PS-MS
- Sortie au théâtre (spectacle musical) pour les GS et CP.

Les sorties culturelles à venir :

- Deux ou Trois sorties au cinéma pour les élèves de la PS au CE2.
- Une sortie au théâtre (rencontre musicale) pour les élèves de CM1 et CM2.
- Spectacle de Noël le jeudi 18 décembre.
- Voyage avec nuitées au Grau d'Agde pour les CE1, CE2 et CM1 du 30 mars au 3 avril.

Nous remercions chaleureusement l'APE pour son investissement dans la vie de l'école. Les sorties sont financées par l'APE sans aucune participation directe des parents. Sans eux, pas de sorties possible. Le coût de la sortie avec nuitées, par exemple, s'élève à 18000 euros en partie pris en charge par l'APE.

Le bureau de l'APE a été modifié :

Présidente : Olivia Daroso

Vice Président : Julien Bourbon

Trésorière : Estelle Bos

Secrétaire : Lucie Capredon

Secrétaire adjointe : Xjuletta Casselles

L'équipe pédagogique remercie aussi la municipalité pour le financement des sorties à hauteur de 2000 € (essentiellement les cars pour la piscine), de la coopérative à hauteur de 2000 €, sans compter le financement des fournitures scolaires à hauteur de 5200 €.

11. les dates importantes :

Les dates sont, bien sûr, sous réserve.

Vendredi 31 octobre : Halloween

Jeudi 6 novembre: photos individuelles.

Dimanche 9 novembre : bourse aux jouets.

Jeudi 18 décembre : Visite du Père-Noël, repas de Noël et spectacle de Noël.

Samedi 7 février : Quine

12. Questions diverses :

Les enfants qui viennent par le bus doivent être confiés à un adulte. Il ne peuvent pas traverser la route seuls. Après quelques petits soucis, le chauffeur du bus semble les accompagner jusqu'à la cour.

Monsieur le Maire nous demande de bien prévenir directement la mairie en cas d'absence d'un classe sur le temps du midi afin d'éviter le gaspillage de nourriture. Lors de la sortie des PS-MS, la mairie a été prévenue trop tard. Nous ferons plus attention la prochaine fois.

Il y a beaucoup de gaspillage à la cantine, notamment sur les desserts. Une réflexion est en cours à ce sujet.

Pourquoi toutes les classes élémentaires ne vont pas à la piscine ?

Aller à la piscine avec 70 enfants est très compliqué à gérer.

Un nombre de parents agréés est nécessaire pour pouvoir effectuer les séances de natation. Et si l'on partait à 70 enfants, il nous manquerait des parents agréés.

Nous privilégions les classes des CP et CE1 pour les séances de natation.

Fin de la réunion : 21h

Mme Bessières (secrétaire de séance) :



M. Devémy (directeur) :

